

# Le B2i au lycée : Quelles notions ? Quelle formation ? Quelle évaluation ?

## Préalable

Nous avons choisi de travailler en priorité sur les domaines 2 et 4, pour lesquels le professeur-documentaliste nous paraît compétent (mais d'autres enseignants peuvent l'être également !). Il peut aussi, s'il en a le temps et les moyens, prendre en charge une partie du domaine 5 en utilisant une messagerie électronique réservée à cet effet. Cela dit, il faudra bien veiller à ne pas faire de « séance B2i », tout apprentissage se fait dans un contexte disciplinaire et par conséquent en collaboration avec les professeurs de disciplines. Dans le tableau suivant, nous avons principalement sollicité le professeur principal, car il dispose d'heures de vie de classe, mais il va de soi que les tâches peuvent être attribuées à l'ensemble des enseignants.

- La pratique des TICE se fera principalement en classe de seconde et en première. On utilisera avec profit les heures réservées aux dispositifs tels les TPE, l'ECJS ou les PPCP.
- Il peut être intéressant pour le professeur-documentaliste de lycée de se mettre en relation avec les collègues documentalistes des collèges dont sont issus les lycéens, afin de définir les priorités.
- Deux modes d'évaluation sont proposés : **un QCM** à réaliser en fin de séquence (fin du premier trimestre et fin du deuxième), élaboré et corrigé par l'ensemble des professeurs concernés et proposé aux élèves par le professeur principal en heure de vie de classe / **un exercice pratique** qui valide la compétence en fin de séance.

## 4 – S’informer, se documenter

Compétences	C'est-à-dire...	Niveau	Activité proposée	Enseignant(s) concerné(s)	Validation
4.1) <i>Je sais interroger les bases documentaires à ma disposition.</i>	Bases documentaires = BCDI, ONISEP, Electre. Maîtrise des mots-clés et choix approprié de l'outil et du mode de recherche.	2 <sup>de</sup>	Recherche documentaire sur BCDI (sujet de recherche donné par un professeur de discipline) et sur le site ONISEP avec le professeur principal.  Deux séances d'une heure.	Le professeur-documentaliste en collaboration avec un professeur de discipline	En fin de séance (si l'exercice est correctement fait, la compétence est validée).
4.2) <i>Je sais utiliser les fonctions avancées des outils de recherche sur Internet.</i>	Sg/pl – opérateurs booléens – mode <i>images</i> – Recherche/J'ai de la chance.	2 <sup>de</sup>	Comparer les résultats de recherche en mode simple et mode avancé.	Le professeur-documentaliste en collaboration avec un professeur de discipline	Prévoir une question dans le QCM de fin de séquence <a href="#">1</a> .
4.3) <i>Je sais énoncer des critères de tri d'informations.</i>	Trier = en adéquation avec ma requête.  <b>Sur BCDI</b> : indices de pertinence, résumé, descripteurs.  <b>Sur Internet</b> : ordre des sites (à	2 <sup>de</sup>	Recherche documentaire et tri des résultats en justifiant chaque document.	Le professeur-documentaliste en collaboration avec un professeur de discipline	En fin de séance (si l'exercice est correctement fait, la compétence est validée).

	préciser selon les différents moteurs), la fiabilité du site, l'auteur, la date de mise à jour et décrypter une adresse Internet.				
<i>4.4) Je sais constituer une bibliographie incluant des documents d'origine numérique.</i>	Respect des normes bibliographiques en rigueur, bibliographie et sitographie réfléchies et hiérarchisées.	1 <sup>ère</sup> , et particulièrement en TPE.	<p>Une séance en début d'année (étude des normes et exercices pratiques), afin de mettre en pratique dès que possible.</p> <p>Un document récapitulant les normes accompagnées d'exemples sera distribué aux élèves.</p> <p>Séance d'une heure.</p>	Le professeur-documentaliste en collaboration avec un professeur de discipline (ce dernier disposera d'un document précisant les normes à respecter dans une bibliographie)	Un exemplaire de la bibliographie réalisée lors des TPE, PPCP ou tout autre travail de recherche documentaire sera rendu au professeur-documentaliste pour évaluation.
<i>4. O 1) Je sais utiliser des outils de veille documentaire.</i>	S'informer des nouveautés sur un sujet précis et connaître les outils de veille (blogs, forums de discussion, fils RSS, listes de diffusion...).	2 <sup>nd</sup> e et 1 <sup>ère</sup>	Établir un compte rendu régulier sur un sujet donné.	Enseignants en ECJS, TPE, PPCP	Validation par l'enseignant.

*En résumé pour le professeur-documentaliste :*

*4. 1/4.2/4.3 : 3 heures par classe de seconde avec une évaluation en heure de vie de classe encadrée pour le professeur principal qui peut se charger par ailleurs de la correction.*

*4.4 : 1 heure en 1<sup>ère</sup> + évaluation de la bibliographie lors des TPE ou dans le cadre d'un travail de recherche en Lycée professionnel.*

## *2- Adopter une attitude responsable*

Compétences	C'est-à-dire...	Niveau	Activité proposée	Enseignant(s) concerné(s)	Validation
<i>2.1) Je connais la charte<sup>2</sup> d'usage des TIC de mon établissement.</i>	Lire la charte, la comprendre, l'accepter et la respecter.	2nde	Lecture de la Charte, signature de la Charte en heure de vie de classe et y faire référence systématiquement à chaque séance sur les TICE. Consulter le site de la CNIL.	le professeur principal	QCM sur la Charte de l'établissement (réalisé par le professeur-documentaliste) en heure de vie de classe animée par le PP. Le PP valide la compétence si l'élève a la moyenne. <sup>3</sup>
<i>2.2) Je protège ma vie privée en réfléchissant aux informations personnelles que je communique.</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ne pas communiquer son code d'accès personnel</li> <li>• Ne pas communiquer sur un blog ou sur un forum de photos, d'adresse, de numéro de téléphone, de n° de carte bancaire, son âge.</li> <li>• Attention aux cases cochées par défaut.</li> </ul>	2nde	Alerter les élèves en heure de vie de classe sur les limites à respecter et illustrer par des faits divers ou témoignages.	le professeur principal	Prévoir une question dans le QCM de fin de séquence.

<p>2.3) <i>J'utilise les documents ou des logiciels dans le respect des droits d'auteur et de propriété.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Propriété intellectuelle / logiciel freeware (gratuitiel, copiable à volonté mais dont l'auteur se réserve la propriété, le programme « source » n'étant pas modifiable) et shareware (utilisable en échange d'une somme d'argent modique à envoyer à l'auteur)</li> <li>- Pas de copier/coller</li> </ul>	<p>2<sup>nde</sup>  + rappel en 1<sup>ère</sup> (TPE)</p>	<p>Expliciter la notion de droits d'auteur : droits moraux, droits patrimoniaux, propriété intellectuelle, copyright...</p> <p>Séance d'une heure</p>	<p>Le professeur-documentaliste</p>	<p>Prévoir une question dans le QCM de fin de séquence.</p>
<p>2.4) <i>Je valide, à partir de critères définis, les résultats qu'un traitement automatique me fournit (calcul, représentation graphique, correcteur...).</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ne pas suivre aveuglément les modifications apportées par le correcteur d'orthographe.</li> <li>- Apprendre à toujours vérifier les résultats donnés par <i>Excel</i> par exemple (une erreur peut s'immiscer dans les données insérées).</li> </ul>	<p>1<sup>ère</sup></p>	<p>Exercices de relecture et de vérification des données.</p>	<p>Enseignants en SES, Bureautique, Mathématiques, Lettres.</p>	<p>Validation par les professeurs concernés.</p>
<p>2.5) <i>Je suis capable de me référer en cas de besoin à la réglementation en vigueur sur les usages</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître les droits et devoirs concernant l'outil informatique et les textes de référence : la charte de l'établissement, le site de la CNIL. la propriété intellectuelle.</li> </ul>	<p>2<sup>nde</sup></p>	<p>Etablir une liste des textes de référence pour les élèves qu'ils apprendront à consulter en cas de doute. Cette liste sera également mise à disposition sur le site de</p>	<p>Le professeur-documentaliste. Compétence à associer avec la 2.3.</p>	<p>Prévoir une question dans le QCM de fin de séquence.</p>

<i>numériques.</i>	les conditions d'utilisation d'un blog, la netiquette.		l'établissement et éventuellement dans le carnet de correspondance.  Séance d'une heure.		
<i>2.6) Je sais que l'on peut connaître mes opérations et accéder à mes données lors de l'utilisation d'un environnement informatique.</i>	- Consulter l'historique sur Internet.  <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rôle de l'administrateur-réseau</li> <li>• Les recruteurs y ont parfois recours.</li> </ul>	2 <sup>nd</sup> e		En ECJS ou heure de vie de classe ou dans le cadre d'un cours disciplinaire lors d'une utilisation des TICE.	Prévoir une question dans le QCM de fin de séquence.
<i>2.7) Je mets mes compétences informatiques à la disposition des autres.</i>	<i>Nous n'avons pas disposé de suffisamment de temps pour mettre en place cette compétence dans nos établissements respectifs et nous n'en avons pas toujours les moyens.</i>				

*En résumé pour le professeur-documentaliste :*

*2.3/2.5 : 2 heures par classe de seconde avec une évaluation sur une heure de vie de classe encadrée par le professeur principal qui peut se charger par ailleurs de la correction.*

1 Annexe 3.

2 Un exemple de charte est proposé en Annexe 1.

3 Annexe 2 : il nous paraît important d'insister sur la lecture et la compréhension de la charte d'établissement, d'y consacrer un peu de temps et de soigner particulièrement l'évaluation.